

Vivre Harmonieusement entre Val et Sologne (VHVS 45)

286 rue du Coteau 45590 SAINT-CYR-EN-VAL



[sauvonsmorchene@gmail.com](mailto:sauvonsmorchene@gmail.com)



St Cyr-en-Val, le 24 janvier 2022  
**Lettre ouverte à Monsieur le Maire  
de SAINT-CYR-en-VAL**

Objet : Au sujet de l'eau potable

Monsieur le Maire,

Le courrier urgent que nous vous adressons est justifié par l'imminence des décisions importantes sur l'harmonisation de la gestion de l'eau qui doivent être prises par la Métropole au premier trimestre 2022.

Le dossier consacré à l'eau dans le bulletin municipal Regards de janvier 2022 est très intéressant mais il évacue un peu rapidement les conséquences de ce changement pour les habitants de la Commune.

Si on peut y lire que l'eau de Saint-Cyr-en-Val, gérée en régie municipale, est la moins chère de la Métropole (1,20 € par mètre cube), il est aussi stipulé que la Métropole devra bientôt choisir un mode de gestion identique pour toutes les communes (*régie publique* ou *délégation*) et que ce choix risque d'augmenter de manière significative le coût final pour les Saint-Cyriens.

En effet, si l'on se réfère au rapport annuel 2020 du service public d'eau potable édité par la Métropole, on s'aperçoit que Saint-Cyr-en-Val est en très bonne position, tant en ce qui concerne le prix que la qualité de l'eau ou l'efficacité des réseaux de distribution.

Aussi, la municipalité de Saint Cyr ne peut-elle pas se décharger entièrement sur la Métropole pour la responsabilité des conséquences de ce choix sur les habitants.

- Une commission municipale a-t-elle travaillé sur ce dossier pour définir une position à défendre vis à vis de la Métropole ? Pouvez-vous nous en communiquer les principales conclusions ?
- Un représentant de la commune a-t-il participé aux réunions de la commission métropolitaine « Transition Ecologique » quand ce dossier a été abordé pour y défendre la position de Saint-Cyr-en-Val ?
- Notre attachement à notre mode de gestion actuel en régie a-t-il été exprimé avec suffisamment de force ?
- Si le choix de la Métropole ne permettait pas de faire baisser significativement le prix moyen de l'eau, des mécanismes de limitation des hausses de coût en pourcentage par rapport à l'existant ont-ils été demandés et obtenus ?

Par ailleurs, Clémentine Cailleateau-Crucy, la maire de Mardié, chargée du dossier de l'eau potable au conseil métropolitain, déclarait fin 2020 : « Cette décision ne sera pas prise juste par dogmatisme, toutes les options seront sur la table... C'est un dossier complexe qui ne peut se résumer à un choix tout blanc/tout noir, il faut qu'on soit en mesure d'objectiver la situation. C'est vraiment un dossier où il faut qu'on fasse des choix ensemble, en respectant chaque maire, et en connaissance de cause. »

Les habitants ont le droit d'être complètement informés et associés à ce dossier très important. Comme cela est rappelé dans l'article du dernier bulletin municipal Regards qui lui est consacré, l'eau est une substance "extra-ordinaire" (sic). D'autant plus, qu'elle est entièrement financée par ceux qui la consomment.

Enfin au-delà des simples performances de gestion, il ne faut pas oublier que l'eau est un bien public inaliénable. Il faut bien s'assurer que l'on puisse imposer, à ceux qui en auront la gestion, d'avoir comme priorité la défense des intérêts publics.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier.

Dans l'attente d'une réponse rapide que vous voudrez bien nous apporter, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. BADIN, M. COCHERIE, M. GODIN, M. GUILLEN, M. JACQUOT, M. LAFARGUE, Mme LALISSE, M. SIMON et M. VERSTICHEL du Conseil collégial de VHVS 45



A collection of handwritten signatures in blue ink. The names are written above the signatures: P. LAFARGUE, A. Guillen, M. Godin, A. Cocherie, and G. LALISSE. There are also several illegible signatures.